14-11-30 ASP kakemono j'aime la vie_Mise en page 1 29/11/2014 11:58 Page1

J'aime la vie !

Je suis bénévole en soins palliatifs

Les bénévoles de l'ASP fondatrice

assurent présence et écoute auprès des personnes atteintes d'une maladie grave, évolutive ou en fin de vie et de leurs proches.

Les bénévoles accompagnent à domicile, en EHPAD, à l'hôpital dans les services cliniques, aux urgences, en unité de soins palliatifs (USP), auprès des équipes mobiles de soins palliatifs (EMSP).

L'ASP fondatrice sélectionne, forme, encadre et soutient

ses bénévoles qui contribuent activement à la diffusion et au développement de la culture palliative.

"Accompagner quelqu'un c'est se placer ni devant, ni derrière, ni à la place, c'est être à côté."

Joseph Templier

ASP fondatrice

accompagnement développement des soins palliatifs

37-39, avenue de Clichy - 75017 Paris
Secrétariat : 01 53 42 31 31 - contact@aspfondatrice.org
Bénévolat : 01 53 42 31 33 - benevolat@aspfondatrice.org
www.aspfondatrice.org

Création Isabelle Thibault. Photos François Moyu. Avec le soutien de la

14-10-30 ASP kakemono droits des personnes_Mise en page 1 29/11/2014 11:56 Page1

Droits des personnes malades et fin de vie

(Loi du 22 mars 2005 dite Loi Leonetti)

Pour lutter contre la douleur.

Pour combattre l'acharnement thérapeutique.

Pour soulager et accompagner la personne malade et ses proches.

Pour que les choix des personnes malades soient au cœur des décisions qui les concernent.

Pour l'accès universel aux soins palliatifs.

Droits des personnes malades

"Après tout c'est moi qui suis malade."
Paul, 83 ans

Refuser ou interrompre tout acte médical ou tout traitement.

Ecrire ses directives anticipées.

Désigner une personne de confiance.

Devoirs des médecins

Proposer des soins palliatifs et en particulier lutter contre la douleur physique, psychique et morale.

Ne pas entreprendre ni poursuivre des traitements inutiles (obstination déraisonnable).

Respecter la volonté de la personne malade concernant le refus ou l'interruption de tout traitement et/ou tout soin.

ASP fondatrice

accompagnement développement des soins palliatifs

37-39, avenue de Clichy - 75017 Paris
Secrétariat : 01 53 42 31 31 - contact@aspfondatrice.org
Bénévolat : 01 53 42 31 33 - benevolat@aspfondatrice.org
www.aspfondatrice.org

Création Isabelle Thibault. Photos François Moyu. Avec le soutien de la

“La pire souffrance, c’est la solitude qui l’accompagne.” André Malraux

Les soins palliatifs

Pour lutter contre la douleur.

Pour combattre l’acharnement thérapeutique.

Pour soulager et accompagner la personne malade et ses proches.

Pour que les choix des personnes malades soient au cœur des décisions qui les concernent.

Pour l’accès universel aux soins palliatifs

Les soins palliatifs sont des soins actifs délivrés par une équipe interdisciplinaire dans une approche globale de la personne atteinte d’une maladie grave, évolutive ou en fin de vie.

Les soins palliatifs visent à soulager les douleurs physiques, mais aussi la souffrance psychologique, sociale ou spirituelle.

L’accompagnement en soins palliatifs s’adresse à la personne malade et à ses proches.

ASP fondatrice
accompagnement développement des soins palliatifs

37-39, avenue de Clichy - 75017 Paris
Secrétariat : 01 53 42 31 31 - contact@aspfondatrice.org
Bénévolat : 01 53 42 31 33 - benevolat@aspfondatrice.org
www.aspfondatrice.org

Création Isabelle Thibault. Avec le soutien de la Fondation Total.

14-11-30 ASP kakemono arbre vert V8_Mise en page 1 29/11/2014 12:03 Page1

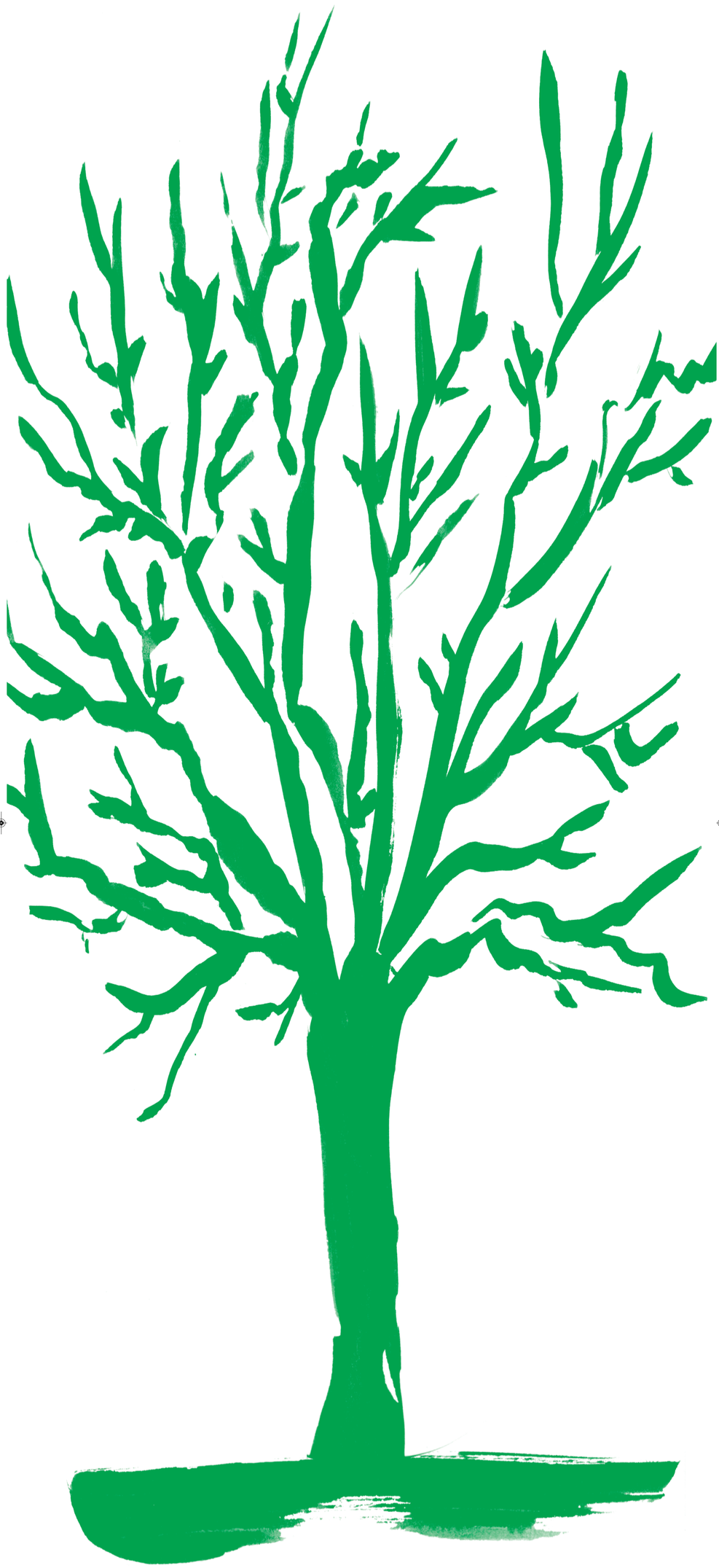

ASP fondatrice

accompagnement développement des soins palliatifs

37-39, avenue de Clichy - 75017 Paris
Secrétariat : 01 53 42 31 31 - contact@aspfondatrice.org
Bénévolat : 01 53 42 31 33 - benevolat@aspfondatrice.org
www.aspfondatrice.org